

Mairie déléguée d'Ecuelles
45, rue Georges-Villette
Ecuelles
77250 Moret Loing et Orvanne

Service scolaire
vie.scolaire@ecuelles.fr
tel 01 60 70 71 67

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier d'inscription aux activités périscolaires, pour l'année scolaire 2016/2017, à retourner à la mairie, à l'attention de Madame Lynda Benbelaïd, **avant le 20 juin 2016**.

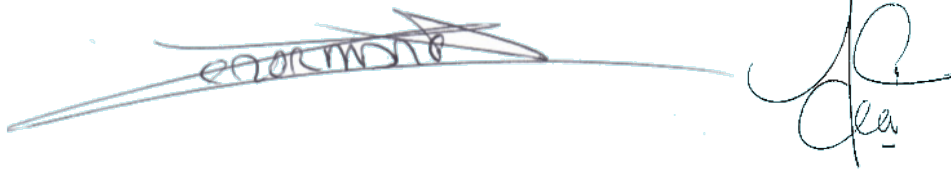
Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, un plage d'activités périscolaires est organisée les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cette plage, facultative **nécessite une inscription préalable**, (voir page suivante).

Le service scolaire est à votre disposition pour toute information sur ce dossier (vie.scolaire@ecuelles.fr, ou 01 60 70 71 67).

Bien cordialement,

Maguelonne Lenormand
Maire-adjointe, déléguée aux affaires scolaires

Jean-Christophe Paquier
Maire délégué



DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- dossier ci-joint signé avec l'acceptation des règlements
- n° allocataire CAF + Relevé d'identité bancaire
- copie de votre attestation d'assurance
- copie du carnet de santé (vaccins)
- copie du dernier avis d'imposition (déclaration 2015, revenus 2014)
- PAI (le cas échéant, voir page 4)

Informations médicales

date des derniers rappels BCG et antitétanique (joindre la copie des vaccinations)	
Votre enfant est-il allergique ? si oui*, à quoi ?	
PAI joint au dossier (oui/non)	
éventuelles contre-indications (asthmes, allergies, précautions à prendre)	
nom et téléphone du médecin traitant	
L'enfant a-t-il d'autres soucis de santé, précisez (ex : yoyos, eczéma)	

* pour toute allergie ou asthme prévoir un dossier PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec votre médecin traitant.

Il est rappelé aux familles dont l'enfant est concerné par un P.A.I qu'il convient de fournir impérativement **aux différents services périscolaires (cantine, accueil pré et post scolaire, centre de loisirs) :**

- l'ordonnance des soins prescrits par le médecin
- le médicament à administrer »

Nous soussignés, responsables légaux,

autorisons les services municipaux d'Ecuelles en charge des affaires scolaires et périscolaires, à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident (médicales ou hospitalisation) survenu à mon(mes) enfant(s).

En cas d'urgence, notre enfant sera transféré dans le centre Hospitalier de rattachement de la commune d'Ecuelles

HOPITAL DE MONTEREAU (1bis rue Victor Hugo)

De même, nous autorisons l'anesthésie de notre(nos) enfant(s) au cas où, victime(s) d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il(s) aurait(aient) à subir une intervention chirurgicale.

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur des activités ci-joint, que nous déclarons accepter

Fait à Ecuelles, le.....

Signature des parents ou responsable légal :
Précédée de la mention "Lu et Approuvé"